



# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

## AVIS DE CONVOCATION

### Séance extraordinaire Municipalité de Rivière-Beaudette

Nous vous convoquons à une réunion extraordinaire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Cette réunion se tiendra jeudi le 22 janvier 2026, à 19h00, au 1010 Ste-Claire.

Vous pouvez prendre connaissance de l'ordre du jour ci-joint.

La participation de tous est grandement appréciée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Natasha Pagé  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 20<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Natasha Pagé  
Directrice générale, greffière et trésorière

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 22 JANVIER 2026**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 2026-09 établissant le taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2026;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.